3 Grand'Rue
86320 PERSAC

☎ 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@cg86.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 8 septembre 2016 à 20 h 00, à la Mairie

Sous réserve d'approbation au prochain conseil.

Date d'envoi des convocations : ***2 septembre 2016***

Étaient présents :
Serge **BEGOIN**, Maïlys **CHABRUN**, Jean-Luc **COIFFARD**, Hélène **DEGREFF**, Guy **DEGREFF**, Gontrand **DELASSUS,** Frédéric **FAUCHARD**, Gaëtan **HOCHART,** Anne **LAURENT**, Patricia **RAVAILLAULT**, Régis **SIROT,** Gilles **THOMAS**

Étaient excusés :
Isabelle **KESTEMAN,** Timothy **KING,** Christophe **REGEON.**

▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪▪

▷ ***Ordre du jour :***

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 7 juillet 2016 (9 présents)

Administration :

- Acquisition du terrain de la « SCI des Camélias »
- Création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe
- Modifications des statuts de Eaux de Vienne – Adhésion de Basses
- SOREGIES – Convention Eclairage Stade
- Prix de la cantine – Année Scolaire 2016-2017
- Demande de Subvention au Département
- Procédure de reprise de concessions abandonnées
- Validation de l'enquête publique – Aliénation du chemin rural de « Fonds Gigou »

Questions diverses

- Implantation Abribus
- Acquisition panneau info dynamique
- Lancement étude City-Park sur la « Place de la Résistance »
- Point sur la Salle des Fêtes
- Demande ouverture d'un chemin au « Chanceau »
- Demande acquisition d'un terrain communal « Place de la Résistance »
- Démission du Président de l'ASP

Début de la séance 20 h 00.

Est nommée secrétaire de séance : **Hélène DEGREEF**
Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

Administration

Acquisition du terrain de la « SCI des Camélias »
Monsieur GUINET, paysagiste, désire vendre l'intégralité du terrain et son entourage situé devant son entreprise sur la zone d'activité « la Persacoise ». Il a fait une proposition écrite pour un montant de 25.000 € HT soit 30.000€ TTC (TVA à 20%) assorties de conditions :

- une bande de terrain de 20 mètres, située devant son entrepôt et allant jusqu'à l'entrée sur la départementale, doit être classée non constructible, sans aucune limitation de durée
- son enseigne doit rester en place sans limite de temps et sans aucune demande de loyer afin que son entreprise reste visible de la route.

La commune souhaite l'acquérir dans les conditions sus précisées dès le début des négociations, pour :

- avoir une réserve foncière ;
- aménager un parking poids lourds ;
- installer des containers de tri sélectif.

Le conseil a délibéré favorablement le 11 juin 2015 sur l'achat du terrain sans préciser sur les conditions de vente émises verbalement.
Le conseil doit délibérer à nouveau en précisant l'acception des conditions de vente afin d'autoriser le maire à entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'acquisition de ce terrain et notamment de signer les actes notariés.
Acquisition du terrain de la « SCI des Camélias » avec les conditions exigées par le vendeur : Approuvée à l'unanimité (10 présents)- *Délibération*

Création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe
Le maire propose au conseil municipal de créer, à compter du 1er octobre 2016, un poste d'adjoint administratif de 1ère classe, à temps complet, afin de promouvoir Christelle CERISIER à ce grade si la Commission Administrative Paritaire prononce un avis favorable à cet avancement. Le poste d'adjoint administratif de 2ème classe à mi-temps sera donc supprimé. A noter que le conseil a délibéré favorablement le 12 mai 2016 sur le recrutement de Christelle CERISIER à temps complet à la mairie de Persac, à compter du 1er octobre 2016.
Accord du conseil à l'unanimité (11 présents)- *Délibération*

Deux délibérations ont été rattachées au dernier conseil du 7 juillet 2016 concernant les points suivants :

- Recrutement d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour remplacer un agent en charge de la surveillance des enfants sur les temps périscolaires (Garderies du matin et du soir, et surveillance lors de la pause méridienne). Ce dernier a terminé son contrat le 8 juillet 2016.
  Marion LEQUEUX, titulaire d'un CAP « Petite Enfance » a été recrutée pour une durée de 1 an, renouvelable une fois. En plus de la surveillance des enfants sur les temps périscolaires, elle aura en charge un groupe d'enfants lors du Temps d'Activités Périscolaires.
- Création d'un poste Adjoint Administratif de 1ère classe afin de nommer Marion PIERRE-EUGÈNE reçue par concours.

De plus, le maire a sollicité l'avis du Comité Technique afin d'augmenter à temps complet le temps de travail de l'agent en charge de la restauration scolaire. En effet, cet agent voit sa charge de travail augmenter en raison de l'évolution des effectifs scolaires. Cette année deux services sont réalisés, un à 11h45 et l'autre à 12h30, pour environ 90 repas.

Modifications des statuts d'Eaux de Vienne – Siveer et adhésion de Basses

Lors de son Assemblée Générale du 30 juin 2016, le Comité Syndical a d'une part approuvé les nouveaux statuts du syndicat et d'autre part accepté la demande d'adhésion au syndicat de la commune de Basses.

Pour être entérinées, ces deux décisions doivent être soumises à l'acceptation des assemblées délibérantes des collectivités membres d'« Eaux de Vienne – Siveer », conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les nouveaux statuts intègrent essentiellement les objectifs et les dispositions de la loi NOTRe et notamment l'application du mécanisme de représentation substitution pour la représentation au sein d'Eaux de Vienne – Siveer des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Outre ces dispositions, les actuels statuts sont très peu modifiés et ont reçu l'aval de notre représentant. Ils sont consultables en mairie.

Il appartient donc au conseil municipal de délibérer sur ces décisions dans le délai de 3 mois à compter du 25 juillet, date à laquelle nous avons reçu la notification de la décision du syndicat Eaux de Vienne – Siveer.
Accord du conseil à l'unanimité (11 présents) – *Délibérations*

SOREGIES – Convention Eclairage Stade

Dans le cadre de l'Offre Globale Eclairage Public, l'offre actuelle, incluait l'option « Sport 1 », et consistait à opérer une maintenance préventive des stades autorisés et homologués ainsi que la gestion des dépannages. Cette option ne fait plus partie de la nouvelle Offre Globale Eclairage Public ; elle ne sera pas renouvelée pour 2017.
En effet, les technologies et les exigences règlementaires, liées aux stades, ayant considérablement évolué, l'option « Sport 1 », telle que définie dans l'Offre Globale en vigueur, ne reflète plus la réalité du terrain ni les coûts réellement supportés par SOREGIES, très supérieurs aux coûts facturés.
Dans le but d'assurer une continuité de service aux communes, SOREGIES a toutefois décidé, à titre transitoire, de continuer à réaliser ces prestations d'entretien et dépannage des éclairages de stade aux conditions actuelles jusqu'au 31 décembre 2016. A compter du 1er janvier 2017, ces prestations réalisées à titre transitoire cesseront de s'appliquer.

Afin de poursuivre son accompagnement, SOREGIES a créé une nouvelle convention « Sport » avec des prestations à périmètre variable. Celle-ci prévoit une augmentation des prestations, quelle que soit l'option retenue, de 500 € par an pendant 4 ans afin de tenir compte des contraintes budgétaires et permettant au terme de la période quadriennale de couvrir normalement les coûts de SOREGIES.
Au-delà du dépannage classique, la commune a la possibilité de souscrire par voie de délibération à certaines options :

Offre de base : interventions de dépannage
Options :
- Option A : visite annuelle d'entretien
- Option B : Option A + diagnostic pour homologation FFF
- Option C : Option B + remplacement préventif

Il appartient donc au conseil municipal de délibérer afin de choisir les options de la convention entre la commune et la SOREGIES et d'autoriser le maire à la signer.

Frédéric FAUCHARD informe que l'équipe de Football de Persac, fusionnée à Bouresse, jouera une partie des matchs de cette saison sur le stade municipal de Persac. L'éclairage du stade de Bouresse n'est pas homologué pour les nocturnes. Frédéric FAUCHARD évoque l'idée de demander une participation financière au club de Bouresse pour la maintenance de l'éclairage du stade de Persac.

Un groupe de travail constitué de Gontrand DELASSUS, Frédéric FAUCHARD et Serge BEGOIN doit étudier ce dossier et retravailler avec la SOREGIES pour obtenir des propositions plus acceptables.
La décision est reportée.

Prix de la cantine – Année scolaire 2016-2017

Pour Isabelle KESTEMAN, Régis SIROT rend compte au Conseil Municipal de la réunion du SIVOS au cours de laquelle le comité syndical a retenu, comme les années précédentes, une évolution du prix du repas servi à la cantine scolaire de +2,5 %.

Rappel du prix du repas en 2015 ➪ **2,40 €** pour les enfants et **4,80 €** pour les adultes et les personnes extérieures. Le paiement s'effectue par la facture mensuelle.
Avec 7 810 repas servis au cours de l'année scolaire 2015 – 2016, le coût de revient d'un repas, toutes charges comprises est de 8,22 € dont les denrées alimentaires pour 3,03 €. Le montant du coût de revient d'un repas était de 8,97 € l'année précédente. La baisse du prix de revient s'explique par la baisse des charges de personnel.

Patricia RAVAILLAULT demande des précisions sur l'utilisation des circuits courts pour l'achat des denrées.
M. le Maire répond qu'il existe une convention avec March'Equitable et que la mairie sollicite également l'épicerie de Persac et le boucher de Quéaux.
Gaëtan HOCHART demande si l'augmentation des effectifs entraine une augmentation des charges pour la commune. M. le Maire explique que la part des charges liées aux fluides reste constante. Seule la quantité de denrées augmente.
Hélène DEGREEF demande si la commune se trouve confrontée à des problèmes d'impayés. M. le Maire dit que les sommes impayées restent tout à fait minimes.

Proposition du prix du repas servi à la cantine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2016 :
➪ **2,45 €** pour les enfants et **4,90 €** pour les adultes et les personnes extérieures.
Accord du conseil à l'unanimité sur le prix de 2,45 € pour les enfants et 4,90 € pour les adultes (12 présents) – *Délibération*

Demande de subvention auprès du Département

Afin de sécuriser le Centre Bourg, la commune a acquis un radar pédagogique, des barrières de sécurité pour l'école « Place de la Mairie » ainsi qu'un abribus. Le radar est garanti 2 ans. Afin de financer ces achats, la commune peut solliciter une demande de subvention auprès du Département au titre des « Amendes de Police » pour un montant de 1 300 €.
Accord du conseil à l'unanimité pour solliciter une subvention auprès du Département de la Vienne pour un montant de 1 300 € au titre des « Amendes de Police » (12 présents) – *Délibération*

Procédure de reprise de concessions abandonnées

Anne LAURENT a répertorié les concessions abandonnées dans le cimetière communal de Persac. Elle a recensé environ 90 concessions qui pourraient être réputées en état d'abandon.
Afin de lancer cette procédure, il est conseillé de prendre une délibération de principe afin d'obtenir l'avis général du conseil municipal.

Anne Laurent expose cette procédure :

Répertorier les tombes qui paraissent à l'abandon
Informer les familles
Afficher en mairie, à l'affichage du cimetière et sur la concession « tombe en déshérence » pour une durée de 3 ans.
Si aucun changement, photo à l'appui, n'est constaté, la tombe pourra être reprise.

S'il s'agit d'une tombe présentant un intérêt historique, il ne sera pas possible de la reprendre.
La question de l'acquisition d'un terrain pour agrandir le cimetière est évoquée.
Il y a environ 13 demandes annuelles pour de nouvelles sépultures. M. le Maire précise que la commune doit prévoir une réserve pour 5 ans

Cette procédure est approuvée à l'unanimité (12 présents) – *Délibération*

Validation de l'enquête publique– Aliénation du chemin rural de « Fonds Gigou »

Monsieur Henry GUERRAUD, demeurant au lieudit « Les Aubières » 86320 PERSAC, a présenté une demande écrite en date du 18 septembre 2015 en vue d'acquérir le chemin communal dit « Fonds Gigou » qui dessert les parcelles de terre AP79 et AP80 lui appartenant.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans sa séance du **24 septembre 2015** par délibération N° **20152409-08**, le projet d'aliénation du chemin rural situé au lieudit « Fonds Gigou » avait été prévu au profit de Monsieur Henri GUERRAUD, propriétaire riverain.

Il a fait soumettre ce projet à une enquête publique par Monsieur Francis BONNET, commissaire-enquêteur désigné par arrêté **N° 2016/37** du 22 juillet 2016, conformément aux dispositions prévues par les articles R-141-1 à R-141-9 du code de la voirie routière.

Connaissance ayant été prise des diverses pièces du dossier et lecture ayant été donnée des déclarations, observations et réclamations recueillies à l'enquête ainsi que des conclusions du commissaire-enquêteur,

Considérant qu'au cours de l'enquête, aucune réclamation n'a été déposée et que le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet,

Par ces motifs, et considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi, il est nécessaire de délibérer afin de valider cette enquête publique.

Accord du conseil à l'unanimité (12 présents) – *Délibération*

Question Diverses

Implantation d'un abribus

L'implantation est prévue « Place de la mairie » entre la bouche d'incendie et le panneau du passage piétons ; il sera dos à la Route de L'Isle Jourdain. Cet abribus abritera une future « boîte à livres » qui sera réalisée avec l'association des « Amis de la Mothe ».

Acquisition d'un panneau d'information dynamique

Le Maire propose d'acquérir un panneau d'information dynamique, double face afin de pouvoir le visionner d'un côté comme de l'autre. Gontrand DELASSUS propose de prendre en charge le dossier. Le lieu d'implantation reste à définir, mais il pourrait être positionné à l'accès mairie au-dessus du bac à fleurs et perpendiculaire à la route.

Certains élus se questionnent sur l'utilité d'un tel panneau d'information, bien qu'il y a un réel manque de communication dans la commune notamment concernant l'événementiel et les informations du quotidien pour la majorité des autres élus.

Lancement étude City Park sur la « Place de la Résistance »

Le Maire a pour projet de lancer une étude sur la création d'un City Park sur la « Place de la Résistance ». Les enfants du village pourront ainsi se retrouver et s'amuser.

Une organisation de ces places avec une ébauche de plan prévoyant entre autre, une halle centrale, la suppression de la route qui passe devant l'école et l'agrandissement de sa cour, est présentée par Gontrand DELASSUS. Cette proposition sera incluse dans un projet global de l'aménagement des places.

Constitution d'un groupe de travail afin de travailler sur ce dossier, Régis SIROT et Anne LAURENT souhaitent prendre part au projet, d'autres élus doivent s'y joindre.

Point sur la Salle des Fêtes

La commission « bâtiment » s'est réunie le 28 juin 2016. La salle des fêtes a fait son temps et l'idée d'en créer une nouvelle est gelée. Le maintien de la salle des fêtes est essentiel pour l'animation du centre-bourg. L'éventualité d'une rénovation plus ample que le toilettage envisagé est également suggérée. Cependant, la commission se projetterait plus vers une restructuration complète de tout le bâtiment en vue de réaliser une salle polyvalente.

Guy DEGREEF a donc contacté une architecte d'intérieur afin d'être conseillé sur ce dossier. Cette dernière a bien pris en compte les demandes de la commission « bâtiment ». Elle a aussi mis en garde sur la lourdeur administrative de la procédure d'un marché public.

Une réunion de la commission « bâtiment » doit avoir lieu pour déterminer le cahier des charges de l'aménagement de cette salle des fêtes.
Régis SIROT précise que les services de la DDT peuvent éclairer cette commission.

Demande ouverture d'un chemin au « Chanceau »
Une administrée demande que la commune entretienne une partie du Chemin du « Chanceau » vers les « Prunes » afin qu'elle puisse accéder à ses terres sans passer par la cour de la ferme qu'elle a vendue.

Demande d'acquisition d'un terrain communal « Place de la Résistance »
La coiffeuse demande d'acheter une partie de la « Place de la Résistance » devant son salon. Cet espace est déjà occupé par une terrasse.
Le Maire propose de prendre rendez-vous avec Mme AUDOUX afin d'en savoir plus sur sa demande et d'examiner ensemble les solutions à apporter.

Démission du Président de l'ASP
Par courrier en date du 29 août 2016, Monsieur Christophe ROUIL a informé de sa démission de ses fonctions de Président de l'AS Persac.

Tour de Table

******Régis SIROT***
Le Maire sera absent à partir du 22 septembre pour une dizaine de jours.
Le conseil municipal sera amené à se prononcer sur l'installation de la Ferme Eolienne de Plaisance lors de la prochaine réunion. Il propose avec Gilles THOMAS d'organiser une réunion d'information publique afin de sensibiliser la population sur le sujet.

******Gontrand DELASSUS***
Sur l'ancienne voie ferrée désaffectée, la barrière installée au niveau de Maisonnette des Mâts, route de Moussac, ne permet pas le passage des chevaux. L'intervention du Département va être demandée pour réaménager ce passage, étant donné que l'arrêté stipule bien que c'est aussi un chemin équestre.

******Frédéric FAUCHARD***
Frédéric FAUCHARD s'interroge sur la conception de la « Gazette » du mois de juin 2016, et notamment sur la parution d'images qui ont amené un embryon de polémique. En l'occurrence, tous les élus ont eu transmission de la maquette avant tirage, et aucune remarque n'a été faite, attestant de la non intention de porter préjudice à qui que ce soit des persacois.
Concernant le désherbage des haies, les propriétaires sont tenus de garder les haies présentes sur le terrain. En effet, les haies sont répertoriées.

******Serge BEGOIN***
Mercredi 7 septembre 2016 après-midi, un incendie contre le mur de l'Ecole « Route de Moulismes » s'est produit, son origine reste inconnue. Il n'y a pas eu de gros dégâts matériels bien que l'arbre à l'intérieur de la cour se soit enflammé partiellement.
Cet incident soulève la question des exercices d'évacuation, notamment, sur les temps périscolaires.

******Jean-Luc COIFFARD***
Jean-Luc COIFFARD fait état d'une dégradation du chemin qui part de la Route du Breuil. Dans ce chemin en pente, les pierres se détachent.

******Maïlys CHABRUN***
Le pont du « Petit Moulin » est aussi en train de se détériorer. La Communauté de Communes doit intervenir prochainement.

Fin de la séance 23h15